

Déclaration des élus SNES-FSU CAPA des CPE du 16 juin 2011

Seulement 9 promotions à la hors classe des CPE cette année dans l'académie de Clermont-ferrand pour 178 promouvables, c'est très insuffisant. Le taux de promotion n'est que de 5,06%. Nous exigeons une augmentation des promotions, au moins égale au taux des certifiés qui est de 7% (il y aurait alors 12 ou 13 CPE promus). Rien ne justifie une telle disparité à moins de nous montrer que les CPE ont « démerité ». Une prise de position rectorale sur ce thème nous semble importante.

Les personnels d'éducation sont touchés au même titre que les autres par les restrictions budgétaires, le gel successif du point d'indice, la faiblesse des recrutements... Les conditions de travail se détériorent comme notre pouvoir d'achat. Ce mépris est inacceptable et facteur de démotivation des CPE dans leur exercice professionnel quotidien. Le ministère peut ensuite faire des entrechats sur la lutte contre l'absentéisme, la promotion de l'internat, la lutte contre la violence et le harcèlement, les apprentissages citoyens : les personnels ne sont pas dupes !

Les dernières mesures relatives au « pacte de carrière » même si elles sont largement contestées n'ont en tout état de cause guère bénéficié aux CPE : pas d'heures supplémentaires défiscalisées, pas de primes de résultats... Nous attendons une vraie revalorisation de notre métier.

Nous déplorons que, contrairement aux engagements oraux pris par l'administration tant en groupe de travail qu'en CAPA, les supports dévolus aux stagiaires aient été pérennisés d'une année sur l'autre. Le mouvement général des CPE, en particulier autour de Clermont-ferrand s'en trouve annihilé. De trop nombreux titulaires entrants dans l'académie se trouvent affectés en extension très loin de leur domicile (2 collègues de la région montluçonnaise affectées à Yssingaux, 3h de trajet !) Nous déplorons l'impossibilité pour nos collègues de formuler des vœux sur postes logés ou non logés, ce qui est préjudiciable tant aux CPE qu'aux établissements.

Nous dénonçons la nomination à temps complet des stagiaires pour l'année 2011-2012 sans véritable plan de formation, cela constitue une régression pour la reconnaissance du métier de CPE.

Enfin, nous espérons que, conformément à l'engagement pris par Monsieur le Secrétaire général, un CPE puisse bénéficier cette année d'un congé formation.